

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-03-03****COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2026****APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept mars à 18h10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnois et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de MICHEL Fabrice, Président

Date de la convocation : 10 mars 2026

Délégués en exercice : 39

Délégués présents à l'ouverture de la séance : 21

Pouvoirs : 5

**Agents USTOM présents :**

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Fatima BOUZEHRA, Elisabeth ROBERT, Responsable des Ressources Humaines, Muriel ALBOUY, Directrice Administrative et Financière, Adjointe au DGS, Cédric LEFRANC, Responsable service Recyclerie et OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian), DUVAL Viviane, DUCOUSSO Jean-Claude (pouvoir de FAURE Charles) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, MERCIER Bastien (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MALANDIT-SALLAUD Christian, MASCOTTO Jean-Louis (pouvoir de CHAMPAGNE Marie-Claude), MONGET Olivier.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BOURDIER Christian (donné pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude), FAURE Charles (donné pouvoir à DUCOUSSO Jean-Claude) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (donné pouvoir à MAS François) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude (donné pouvoir à MASCOTTO Jean-Louis), LAMARCHE Alexandre (donné pouvoir à MERCIER Bastien),

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : ANGELY Jacques, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : MARGOUILLE Michel, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean-Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LABARBE Anne-Marie, MARTY Bruno.

## APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

### **Le Comité Syndical de l'Union des Syndicats pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,**

Vu l'Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 en date du 25 novembre 2025,

Vu le vote du Budget Primitif 2026 en date du 09 décembre 2025,

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Considérant la présentation du projet de budget supplémentaire faite par Monsieur le Président aux membres de l'assemblée et le débat qui s'en est suivi,

Considérant la demande de se prononcer sur le budget supplémentaire, proposé au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	7 066 862.44 €	7 066 862.44 €
Section d'investissement :	7 482 854.40 €	7 482 854.40 €
(incluant les restes à réaliser)		

TOTAL du Budget 2026 (Budget Primitif et Supplémentaire) :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	20 604 724.44 €	20 604 724.44 €
Section d'investissement :	10 859 525.40 €	10 859 525.40 €
(incluant les restes à réaliser)		

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
  - *Dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement.*
  - *Dans la limite de 7.5% des dépenses réelles d'investissement.*
- **DECIDE** d'approuver le budget supplémentaire proposé.
- **PRECISE** que ce dernier est arrêté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.


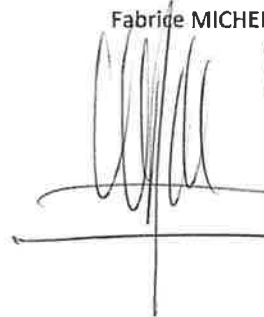
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Le Président,

Fabrice MICHEL



2026/12



Envoyé en préfecture le 27/03/2026  
Reçu en préfecture le 27/03/2026  
Publié le 30/03/2026 *SLOW*  
ID : 033-253303499-20260317-D20260303B-BF

